

OFFRE SOCLE

(Tarifs applicables pour tout salarié embauché et pour le dirigeant non-salarié s'il le souhaite)

La cotisation donne accès à l'Offre socle de services, assurée par les Equipes Pluridisciplinaires de MTN Prévention.

Son calcul repose sur le principe du "Per Capita" : chaque salarié est couvert par une cotisation forfaitaire, quelle que soit la durée de son contrat et son temps de présence durant l'année civile.

La cotisation est calculée pour une **prise en charge globale de la santé au travail pour l'entreprise**. Elle couvre l'ensemble des services basés sur nos 3 missions prioritaires :

- * Prévention des risques professionnels
- * Suivi individuel de santé des salariés
- * Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi.

COTISATION ANNUELLE

Salarié en Suivi Individuel à 5 ans	106,00 € HT / an / salarié
Salarié en Suivi Individuel Renforcé à 2 ans ou 5 ans selon le risque professionnel.	106,00 € HT / an / salarié
Salarié en Suivi Individuel Adapté à 3 ans	106,00 € HT / an / salarié
Salarié multi employeur	53,00 € HT / an / salarié
Intérimaire - Intermittent du spectacle - bénéficiaire d'un contrat d'insertion (cotisation à l'acte)	106,00 € HT / an / salarié

Les nouveaux salariés embauchés en cours d'année seront facturés à l'issue de la visite d'embauche.

Est considéré comme salarié "multi employeur", tout salarié inscrit au minimum dans deux entreprises qui adhèrent chacune à MTN Prévention.

AUTRES FRAIS

Pénalité pour absence non excusée par mail auprès de MTN Prévention dans un délai de 48 h avant le rendez-vous (hors week-end et jours fériés)	110,00 € HT / absence
Frais de gestion pour réintégration suite radiation pour non-paiement selon l'article 12 du Règlement Intérieur	50,00 € HT / réintégration

OFFRE COMPLEMENTAIRE

(Offre de services proposés aux adhérents en complément de l'offre socle ou de l'offre spécifique)

Action en Milieu de Travail sur demande de l'adhérent en plus de celle prévue tous les 4 ans.	550,00 € HT
Utilisation de MAP (développé par ADMDP) , solution numérique de transmission, de conservation de FE et DUERP et de mise à jour du DUERP.	150,00 € HT / an / entreprise

OFFRE SPECIFIQUE

(Offre de services proposée aux travailleurs indépendants (gérant non-salarié, travailleur individuel, professionnel libéral))

Le suivi de prévention du Travailleur Indépendant intègre le suivi de santé, la prévention des Risques Professionnels et le suivi de santé mentale via la plateforme Amarok.

COTISATION ANNUELLE

Cotisation Travailleur Indépendant à l'issue de l'affiliation et de la 1ère visite de suivi de santé	106,00 € HT / an
---	-------------------------

AUTRES FRAIS

Pénalité pour absence non excusée par mail auprès de MTN Prévention dans un délai de 48 h avant le rendez-vous (hors week-end et jours fériés)	110,00 € HT
Frais de gestion pour réintégration suite radiation pour non-paiement selon l'article 12 du Règlement Intérieur	50,00 € HT / réintégration